



CHSM INFO

La lettre de la délégation des Finances CGT

☎ : 01.48.18.82.21 - 📠 : 01.48.18.82.52 -

Site Internet : www.finances.cgt.fr - Mél : finances@cgt.fr

POUR SUIVRE L'ACTION AUX FINANCES

Cette nouvelle lettre de la délégation CGT au CHSM, qui comporte le compte rendu du groupe de travail sur le questionnaire et celui relatif aux handicapés, pourrait bien tomber « à plat » dans la période mais elle n'en demeure pas moins d'importance par rapport aux enjeux revendicatifs actuels.

La question des conditions de travail est aujourd'hui un élément incontournable de la bataille revendicative et, au vu de la cascade de restructurations et d'« adaptation » du Ministère (dixit T. Breton lors du CTPM du 16.12.05 !), nous avons beaucoup à faire en ce domaine.

Les multiples remontées des problèmes des CHS dans les départements, nos rencontres avec nos représentants sur le terrain à l'occasion des sessions de formation (qui se poursuivront en 2006) sont des points d'appui indéniables – et parfois payants – pour la satisfaction des revendications en la matière.

Continuons en 2006 à travailler à cette synergie entre représentants locaux et nationaux et saisissons nous de ces questions dans nos instances syndicales pour discuter et agir.

La santé au travail est un droit du salarié et une obligation de l'employeur.

Et le travail non comme une contrainte mais un élément fondamental de la reconnaissance sociale voire une source d'épanouissement !

Sur ces quelques réflexions pour les fêtes de fin d'année, je vous quitte pour ce millésime 2005 en vous souhaitant, à toutes et à tous, de BONNES FÊTES DE FIN D'ANNÉE ET UNE RENTRÉE COMBATIVE !

Pour la délégation
Bruno PICARD

PROCHAINE REUNION DU CHSM le 17 janvier 2006

A l'ordre du jour :

rappports sur l'évolution des risques professionnels et de médecine de prévention... 2004 ! (sans commentaire) ; projet de document unique

FINANCES CGT

Groupe de travail
C.H.S. ministériel
15 novembre 2005

Refonte du questionnaire sur **l'évolution des risques** **professionnels (RER)**

Cette refonte a été décidée lors du CHSM du 2 février 2005, car le questionnaire était plus devenu un rapport de l'activité des CHS qu'un document permettant de retracer l'évolution des risques, son caractère annuel ayant, selon la DPMA, entraîné sa "banalisation".

Pour la DPMA, la logique présidant à ce projet de refonte doit permettre:

- aux CHS d'être "*en mesure de mieux appréhender les risques professionnels existants afin d'être à même de prendre les mesures de prévention adéquates...*";
- de prendre en compte non seulement l'aspect "sécurité des bâtiments" mais aussi, ce qu'il ne fait pas suffisamment aujourd'hui, la question de la santé au travail ;
- "*de s'affranchir d'une stricte logique de financement pour s'inscrire dans une logique plus générale d'étude*" ;
- "*d'initier la méthodologie du document unique*".

La CGT partage l'esprit général présidant à cette refonte et porte une appréciation globalement positive sur la démarche suivie (comme les autres OS). Cela dit, afficher une démarche c'est bien, la traduire en pratique est une autre paire de manches.

Nous avons émis plusieurs remarques :

Il est impératif de faire prendre conscience de l'importance du questionnaire, les membres des CHSDI ne faisant pas systématiquement le lien avec le rapport annuel sur l'évolution des risques (RER) présenté au CHSM et qui, en fait, est le condensé de ces questionnaires.

Il ne faut pas oublier que la forme de celui-ci va suivre l'évolution du questionnaire.

Combien de CHS ont discuté de la refonte et ont fait remonter leurs débats ?

Par ailleurs, il a été abordé une question très importante concernant la présentation en CHS des projets d'aménagement dans les services qui devrait être un point particulier de l'ordre du jour.

Dés maintenant emparons nous de cette question dans les CHS afin d'avoir un suivi régulier et productif quant aux futures conditions de travail des agents.

Nous sommes bien entendu entièrement d'accord sur le fait que les CHS doivent être des lieux de débats et non de simples pompes à fric comme les considèrent trop souvent les représentants de l'administration.

A ce sujet nous avons demandé à la DPMA de faire passer un message fort : nous devons avoir le retour sur les actions financées, ou non, par les CHS.

Nous avons également demandé que le RER national soit communiqué aux CHSDI et que la DPMA relance une note d'information sur le site de la DPMA consacré à l'Hygiène et la Sécurité (rappel : Alizé puis cliquer sur "conditions de travail").

Nous avons aussi insisté sur la nécessité d'établir un véritable programme de prévention dans les CHS ainsi que la transmission du rapport annuel sur l'évolution des risques qui doit être faite par le président du CHS aux CTP.

DEBUT 2006

SOYONS DONC ATTENTIFS AU
QUESTIONNAIRE !

**La délégation au CHSM tient à remercier
tous ceux qui lui écrivent pour
transmettre leurs comptes-rendus,
exposer un problème ou donner leurs
coordonnées.**

Amitiés syndicales

B. PICARD
JL WICHEGROD
M. BASDEVANT

FINANCES CGT

Groupe de travail
C.T.P MINISTERIEL
5 DECEMBRE 2005

INSERTION DES PERSONNES
HANDICAPEES

Ce groupe de travail CTPM consacré à l'insertion des personnes handicapées se tenait à la suite d'un précédent groupe de travail datant de ... 2003. !

Dans notre déclaration sur le bilan 2004, nous avons insisté sur la montée en puissance du recrutement qui porte à un peu plus de 4% (contre 3,26% en 2001) le pourcentage de personnes handicapées dans notre administration au lieu des 6% prévus par la loi.

Comme indiqué en 2003, figure dans ce calcul les agents occupant des emplois réservés sans handicaps particuliers ainsi que ceux devenant handicapés en cours de carrière et qui représentent un fort pourcentage au Ministère.

Notre délégation, composée d'un représentant CNASS et d'un du CHSM, a tenu à faire le lien entre le point fait lors de la dernière séance de cette instance et les propositions de la DPMA qui axait surtout l'intervention du Ministère en la matière sous l'angle de l'intervention de la CRIPH (cf. ALIZE pour l'accès à leurs prestations et interventions).

Pour ce qui nous concerne, nous avons insisté sur le fait que les directions ne consacrent pas plus de crédits-voire un peu moins – à l'insertion des personnes handicapées que les CHS.

Alors que de nombreux travaux –en particulier d'aménagements de postes, aménagements sanitaires- ressortent de leurs crédits.

Et que les dépenses des directions en matière hygiène et sécurité sont dix fois supérieures à celles des CHS, hormis en ce domaine !

Il y a donc une nette dérive des directions en la matière consistant à transférer ces dépenses qu'elles devraient assumer sur les CHS.

Nous avons déploré la non présentation du rapport sur l'évolution des risques 2004 (CHSM du 17.1.2006 !) qui nous aurait fourni des éléments sur la question.

A noter que plus d'1,340.000M d'euros sont consacrés par les directions et les CHS à cette question.

A comparer au 1.000.000 euros dont bénéficie la CRIPH.

Nous avons donc été demandeurs d'une communication des actions de ces acteurs au groupe de travail CTPM et acté la présence du bureau hygiène et sécurité du Ministère (pas de présence toutefois des médecins de prévention).



Comme nous l'avions indiqué en 2003, où « **nous avons particulièrement insisté sur l'insertion des personnes handicapées**, nous sommes toujours dans la problématique du qui fait quoi.

Les CHS discutent de cette question mais n'ont normalement pas vocation à financer des aménagements pour l'accessibilité à l'ensemble des personnes handicapées.

Il faut mettre le turbo sur cette accessibilité après recensement et étude de faisabilité.

A noter que le recensement par les CHS a bien avancé mais se pose ensuite la question des moyens financiers à utiliser pour financer les opérations prévues.

La DPMA avait, lors de cette réunion, acquiescé sur les questions relatives aux personnes handicapées et s'engageait à assurer une meilleure diffusion de l'information via les secrétaires-animateurs et les IHS.

Qu'en est-il réellement deux ans après ?..

Nous sommes aussi intervenus sur les **problèmes liés à la titularisation d'handicapés après stage** (avec des drames humains à la clé) en insistant sur les impératifs de rentabilité (logique coût-rendement) qui leur sont imposés et ne sont pas compatibles avec les sujétions propres aux personnes handicapées quant à leur rythme de travail.

Quid de la promesse de la DPMA de se pencher sur ce qui se passe dans les CAP des directions concernant les refus de titularisation et plus associer les médecins de prévention.

Il a été insisté sur le respect des 6% en matière de recrutement ainsi que la mise en place du réseau de correspondants handicap et la nécessité de la présence d'un représentant de la CRIPH dans les CAP statuant sur ce point.

Quel bilan en 2005 ?...

Nous avons insisté sur la nécessité d'une doctrine en matière de saisine du CRIPH ou du FIAH (fonds d'intervention fonction publique) qui reste l'apanage de peu de CHS.

Dont acte par le chef de service de la DPMA.

**PAGE DE PUBLICITE
RAPPEL 2003
ET ON EN EST OU ?**

« Pour ce qui est de l'aménagement des locaux (sanitaires/circulations internes), nous devons avoir une réflexion d'ensemble et surtout prévoir cela en amont, en particulier, dans le cas de construction de nouveaux locaux ou de réaménagements.

Une information en direction des agents et des chefs de service est effective à la DGI concernant les droits des personnes handicapées et leur accueil mais l'information des CHS n'est pas toujours assurée.

Nous avons évoqué la nécessité d'intégrer ces questions dans un plan de rénovation plus vaste, le problème des voies publiques qui permettent rarement l'accès aux handicapés et les difficultés pour trouver des entreprises souhaitant réaliser des travaux dans ce cadre.

La formation des correspondants handicap se poursuit mais il y a encore beaucoup de pain sur la planche. »

Commentaire : qui les connaît et que font-ils ?

Sur les prestations nouvelles financées par la DPMA, il s'agit de prothèses auditives, de fauteuils (sous certaines conditions), de transport

ainsi que l'aménagement de véhicules et d'auxiliaires de vie.

En plus de la plaquette, il y a un site Internet très intéressant accessible à tous à partir du site CHSM.

En résumé, peu de réponses à nos questions car l'urgent et le principal semblaient ailleurs : nouveau décompte des personnes handicapées et, surtout, mise en place du fonds interministériel.



Sur ce dernier point, l'ensemble des fédérations est inquiète sur le devenir de la CRIPH dont les moyens humains et financiers pourraient pâtir de la mise en place du fonds interministériel.

Sachant que le financement prévisionnel est de l'ordre de trois fois le financement CRIPH existant.

Et que la gestion sera faite par un comité régional interministériel.

D'où une inquiétude sur le montant des crédits pouvant revenir à notre Ministère qui consacre un montant important de crédits au handicap, en tout cas plus élevé que dans le reste de la fonction publique.

A noter toutefois que les sommes actuellement consacrées au CRIPH seraient décomptées du reversement au fonds interministériel.

La DPMA devait faire le relais des demandes des organisations syndicales auprès du ministère pour sécuriser le dispositif existant si possible à l'occasion

du CTPM du 16 Décembre.

A l'occasion de ce CTPM, il n'a été mentionné (suite à demande des fédérations) par le ministre que le maintien du dispositif existant pour 2006 (cf. ci-après)

A SUIVRE DONC...

**En particulier dans le cadre du prochain
CHSM du 17 janvier 2006.**

**Pour la DPMA, le rôle et l'existence de la
CRIPH demeurent.**

**Toutefois, nous nous interrogeons sur le
devenir des prestations auparavant
ouvertes à tous qui ne seraient plus
conservées dans le nouveau dispositif
interministériel.**

**Pour la CRIPH, et nous partageons ce
point de vue, nous devons maintenir notre
niveau actuel en maintenant nos prestations
en direction de l'ensemble des agents**

**Sur 2006, il n'y aura pas de changement
par rapport au dispositif antérieur.**

**A noter que les directions contribueront
au fonds interministériel (sur quels
deniers?) en fonction de leurs réalités
propres quant au respect des 6% (bien que
certains services –comme les douanes avec
les brigades de surveillance- ne sont pas
concernées par cette obligation).**

**Nous invitons tous nos élus CHS/CDASS à
s'emparer résolument de ce dossier pour le
faire évoluer positivement.**

**NOUS COMPTONS SUR VOUS POUR
AGIR ET FAIRE REMONTER
LES INFO A LA FEDERATION.**

**BON COURAGE A TOUS EN CES TEMPS
DE LUTTE !**

Pour la Fédération des Finances

B. PICARD (membre du CHSM)

C. LE CORRE (membre du CNASS)